



UNIVERSITÉ  
EUROPÉENNE  
DE BRETAGNE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 24 juin 2013**

**Délibération n°2013- 14 bis**

### **Mise au point contrat de partenariat**

Vu la convention tripartite relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du Plan de Relance par l'Université Européenne de Bretagne, signée le 16 juillet 2009 entre le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de la mise en œuvre du plan de relance, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représenté par le Préfet de la région Bretagne et l'Université Européenne de Bretagne,

Vu la convention "Opération Campus ingénierie de projet", signée le 18 février 2010 entre l'Etat (Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche), l'Université Européenne de Bretagne, les universités de Rennes 1, Rennes 2, Bretagne Sud, Bretagne occidentale et l'Ecole Normale Supérieure de Cachan (antenne de Bretagne) ;

Vu la convention entre l'Etat et la Région Bretagne relative à l'articulation du projet UEB C@mpus avec le contrat de projets Etat-Région 2007-2013, signée le 8 juillet 2010 ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de l'UEB en date des 10/01/2011 et 21/11/2011 ;

Vu la convention "Convention Cadre Projet UEB C@mpus", signée le 13 avril 2011, entre l'Etat (Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche), la Région Bretagne et l'Université Européenne de Bretagne ;  
Vu l'avis favorable du Ministère, en date du 15 novembre 2011, sur le dossier d'expertise destiné à vérifier la cohérence du projet et de son plan de financement,

Vu l'avis favorable de la MAPPP (Mission d'Appuis aux Partenariats Public Privé), en date du 12 décembre 2011, sur l'évaluation préalable destinée à vérifier l'éligibilité du projet au contrat de partenariat et la pertinence du recours à ce montage,

Vu l'avis du Conseil d'Administration de l'UEB, en date du 04/12/12, statuant sur la présente convention,

Vu la convention de programme global, signée le 7 décembre 2012, pour la souscription et la mise en œuvre d'un contrat de partenariat public-privé relatif au projet UEB C@mpus, entre l'Etat, la Région Bretagne et l'Université Européenne de Bretagne ;

Vu la convention de financement signée entre l'UEB et ses membres dans le but de formaliser l'engagement financier des Etablissements au titre des charges annuelles encourues pendant la durée du Projet en ce qui concerne la partie de loyer relative à l'exploitation et la maintenance courante des volets immobiliers et/ou numériques, selon les Etablissements concernés,

Vu les conclusions du rapport d'analyse et les approbations du CIS (le 18 juin 2013) et du Comité de Pilotage (le 21 juin 2013) sur l'analyse et le classement des offres finales,

#### **Exposé des motifs :**

Compte tenu des approbations formulées par le CIS et le Comité de Pilotage, la mise au point du contrat de partenariat entre l'UEB et le candidat pressenti peut débuter à compter du 25 juin 2013 pour aboutir, après autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Ministère du Budget et de la Région Bretagne à la signature du contrat de partenariat en octobre 2013.

**Proposition :**

**Le conseil d'administration autorise l'UEB à procéder à la mise au point du contrat de partenariat avec le candidat pressenti à compter du 25 juin 2013.**

**Nombre de membres en exercice : 29**

Votants : 29

Ne prennent pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 29

**Délibération adoptée**

Transmise pour approbation au Recteur-Chancelier des universités le

Pièces jointes au présent document : convention d'occupation et d'usage entre l'UEB et ses établissements membres dans le cadre du projet UEB C@mpus.

**Visa du Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending upwards.